

RCS : LIMOGES
Code greffe : 8701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIMOGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00229
Numéro SIREN : 810 988 832
Nom ou dénomination : 3 PRODUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2017 sous le numéro de dépôt 7690

1. The first part of the report is a general introduction to the subject of the study. It discusses the importance of the study and the objectives of the research. It also provides a brief overview of the methodology used in the study.

2. The second part of the report is a detailed description of the methodology used in the study. It discusses the data collection methods, the sample size, and the statistical analysis techniques used.

3. The third part of the report is a detailed description of the results of the study. It discusses the findings of the study and the conclusions drawn from the results.

4. The fourth part of the report is a discussion of the implications of the study. It discusses the significance of the findings and the potential applications of the study.

5. The fifth part of the report is a conclusion. It summarizes the findings of the study and provides a final statement on the importance of the study.

SAS 3 PRODUCTIONS
S.A.S. au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : ZA JEAN MONNET

~~87920:CONDAT-SUR-VIENNE~~

R.C.S. : Limoges 810 988 832

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2017

Le trente novembre deux mille dix-sept,
à 18 heures,

Monsieur Mathieu MESSONE, Président et associé unique de la SAS 3 PRODUCTIONS, Société par Actions Simplifiées, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur Mathieu MESSONE met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat se l'exercice clos le 31 décembre 2016, les capitaux propres qui s'élèvent à -18 342,94 € pour un capital de 1 000 € sont devenus inférieurs à la moitié dudit capital, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, décide de ne pas dissoudre la société mais plutôt de continuer l'activité en s'engageant à régulariser cette situation au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, c'est-à-dire à la clôture de l'exercice clôturant le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Monsieur Mathieu MESSONE
Président et associé unique



